

Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 7 novembre 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères M^e Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire.

Est absente :

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance.

2011-11-288

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Rapport du maire sur la situation financière 2010
4. Distribution du rapport du maire sur la situation financière 2010
5. Approbation des procès-verbaux – séances ordinaire et extraordinaire des 3 et 6 octobre 2011
6. Comptes à payer – mois d'octobre 2011
7. Dépôt – rapport sur les indicateurs de gestion 2010
8. Nomination maire suppléant

Réglementation

9. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 1008)
10. Résultat procédure d'enregistrement tenue le 24 octobre 2011 – règlement n° 1003 décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité
11. Adoption du règlement n° 1007 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc
12. Adoption du règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H
13. Adoption du règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone

14. Adoption du règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs

Comités

15. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Comité de circulation
 - Comité de consultation famille
 - Comité de l'embellissement
16. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu
17. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012

Personnel

18. Inscription liste de réserve – opérateur concierge statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire
19. Fin d'embauche employé syndiqué – Service de l'urbanisme et de l'environnement

Contrats, mandats et acquisitions

20. Adjudication contrat BFL Canada & Associés – assurances de dommages et contribution aux franchises collectives – terme 2011-2012
21. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants et mazouts en vrac – 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015
22. Vente lot 2 770 212 – monsieur Sylvain Charron
23. Acquisition de lots situés sur la voie publique

Affaires courantes

24. Calendrier des séances ordinaires 2012
25. Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques
 - Congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique
 - Congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec
 - Séance d'information : Attestation de conformité fiscale
26. Affaires nouvelles
27. Période de questions
28. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX GRANDBASILOIS (19 h 30 à 20 h 05)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

Rapport du maire sur la situation financière 2010

Chères Grandbasilloises,
Chers Grandbasilois,

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes et tel que présenté à la présente séance, je vous fais rapport sur la situation financière de la Ville au 31 décembre 2010, et ce, avant la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2012.

Depuis le 1^{er} avril 2011, la Loi impose aux municipalités une nouvelle obligation de publication de la liste des contrats conclus (sauf les contrats de travail) comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), le site officiel des appels d'offres du gouvernement du Québec. Cette liste doit être mise à jour au moins une fois par mois et demeurer en ligne pour une durée minimale de trois (3) ans à compter de sa publication. Les renseignements devant être mis à jour sont listés à l'article 477.5 de la Loi et comprennent entre autres, l'objet, le prix du contrat et le nom de l'adjudicataire.

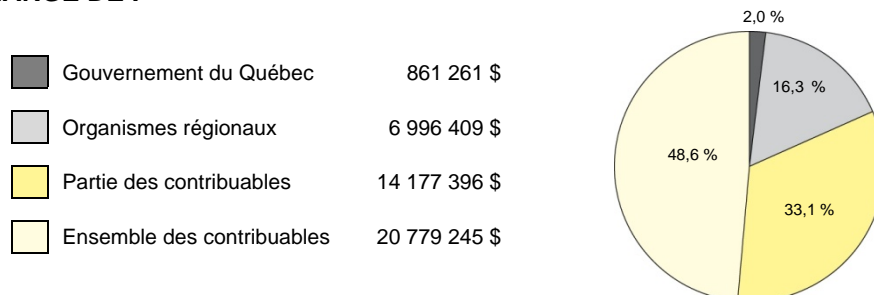
Les listes de contrats conclus depuis novembre 2010 qui comportent une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que ceux représentant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble des contrats totalise plus de 25 000 \$, font partie intégrante de ce rapport et sont disponibles à la mairie et à partir du site Web municipal.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Le rapport financier consolidé 2010 a été vérifié par la firme de comptables agréés Moreau, Boisselle, Brunelle et associés, s.e.n.c.r.l. et ne comportait aucune réserve; il a été déposé à la séance ordinaire du 4 juillet 2011 et publié à la revue municipale *Le Grand Babillard / Info-Loisirs* datée du 20 juillet.

Les résultats consolidés au 31 décembre 2010 montrent un excédent de fonctionnement de 1 522 028 \$ avant les affectations à des réserves financières et fonds réservés. La Ville a pour sa part réalisé un excédent de 1 286 392 \$ et les surplus non affectés totalisent 1 642 349 \$.

DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2010 À LA CHARGE DE :



RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

Aucun dépassement important n'a été signifié et les écarts constatés en cours d'année jusqu'à maintenant ont tous été comblés par les variations budgétaires provenant d'autres postes en surplus. Après l'analyse de l'ensemble des résultats, nous prévoyons que l'exercice en cours générera un excédent.

De plus, nous avons confié des mandats et autorisé la réalisation des projets suivants en puisant leur financement à même les surplus non affectés :

- | | | |
|---|---|-----------|
| ➤ | Rénovation de la mairie (peinture et remplacement des revêtements de planchers) | 88 676 \$ |
| ➤ | Division du territoire en districts électoraux | 14 892 \$ |
| ➤ | Analyse – site de compostage | 27 231 \$ |
| ➤ | Aménagement de jardins communautaires | 5 976 \$ |

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2011, 2012 ET 2013

Les acquisitions et les travaux suivants, financés par le fonds de roulement et par règlement d'emprunt, ont été réalisés :

- Gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, entre la rue Audet et la limite territoriale de Saint-Bruno-de-Montarville;
- Réfection du passage à niveau sur le boulevard du Millénaire;
- Véhicule de secours au Service de sécurité incendie (livraison prévue au cours des prochaines semaines);
- Caméra thermique au Service de sécurité incendie;

- Camionnette et camion avec benne basculante aux Services techniques (génie et travaux publics);
- Équipements et modules dans différents parcs;
- Remplacement de 20 postes informatiques.

**ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

Nous sommes actuellement à colliger les données des différents services municipaux et des organismes régionaux afin d'amorcer l'étude des prévisions budgétaires 2012 dans un contexte annoncé de diminution des dépenses. De plus, la Ville est présentement en période de négociations pour le renouvellement de la convention collective régissant le personnel affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, ajoutant une certaine complexité dans l'atteinte de nos objectifs de réduction des dépenses. Ceci étant, nous maintenons toutefois le même but de diminuer le fardeau fiscal afin de s'offrir une ville à la hauteur de nos moyens.

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
POUR LES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014**

Dans le cadre du processus budgétaire, le conseil analysera les différents projets d'immobilisations soumis en fonction de la capacité financière de la municipalité. Il est à noter que chacune de ces réalisations implique une augmentation de la dette et par conséquent du remboursement de celle-ci. Bien que plusieurs projets soient prioritaires, soyez assurés que le conseil les analysera en ayant toujours à l'esprit la capacité financière de la Ville.

**RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES
DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2011**

			RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRE	BERNARD GAGNON	Ville	52 905,99 \$	14 951,00 \$
		CITVR	911,84 \$	--
		MRCVR	2 137,77 \$	--
		RIAEU	336,37 \$	--
		RIEVR	456,78 \$	
		RITAVR	659,82 \$	--
CONSEILLERS MUNICIPAUX (SIÈGES N^{os} 1 À 6)	MARIE GINETTE LAFRANCE	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
		RIEVR	170,73 \$	85,38 \$
	JACQUES FAFARD	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
	NORMAN PERREAULT	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
		MRCVR	150,00 \$	75,00 \$
		RIAEU	952,85 \$	476,43 \$
	MAURICE CANTIN	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
		RIPRSL	2 348,24 \$	1 174,12 \$
	M^E GUYLAINE YELLE	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
		MRCVR	152,85 \$	76,43 \$
	GENEVIÈVE DESROSIERS-BORDELEAU	Ville	10 150,83 \$	5 075,42 \$
		CITVR	225,26 \$	112,63 \$
		RITAVR	108,47 \$	54,24 \$

CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée-du-Richelieu
MRCVR	Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu
RIAEU	Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand
RIEVR	Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu
RIPRSL	Régie intermunicipale de police Richelieu–Saint-Laurent
RITAVR	Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu



Bernard Gagnon

2011-11-289

RÉSOLUTION

Distribution du rapport du maire sur la situation financière 2010

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le texte du rapport du maire sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité présenté au cours de la présente séance soit distribué par le biais de la revue municipale *Le Grand Babillard*, édition de novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-290

RÉSOLUTION

Approbation des procès-verbaux – séances ordinaire et extraordinaire des 3 et 6 octobre 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 3 et 6 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 3 et 6 octobre 2011, tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-291

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois d'octobre 2011

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'octobre 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 637 387,67 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>171 848,62 \$</u>
	<u>1 809 236,29 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt – rapport sur les indicateurs de gestion 2010

Le conseil prend acte du dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion 2010 préparé par le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 22 septembre 2011.

2011-11-292

RÉSOLUTION

Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que monsieur le conseiller Jacques Fafard soit nommé maire suppléant, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 17 novembre 2011 et se terminant le 16 mars 2012 inclusivement, et qu'il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-19

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 1008)

AVIS DE MOTION est donné par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau, pour la présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Résultat procédure d'enregistrement tenue le 24 octobre 2011 – règlement n° 1003 décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité

Dépôt du certificat du greffier intérimaire relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1003, conformément à l'article 55 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités :

➤ Tenue du registre :	24 octobre 2011
➤ Personnes habiles à voter :	6
➤ Signatures requises :	3
➤ Personne enregistrée :	0
➤ Résultat :	Approuvé par les personnes habiles à voter

2011-11-293

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1007 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1007;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1007 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de déplacer les deux arrêts obligatoires sur le chemin Saint-Louis à l'intersection de la rue Lambert vers l'intersection de la rue du Parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-294

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-120-132;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-132 à la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2011, le conseil a adopté sans modification le second projet de règlement n° U-120-132;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valable provenant des personnes habiles à voter des zones visées et des zones contiguës n'a été reçue dans le délai prévu quant aux dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, suite à l'avis publié le 7 octobre 2011 dans le *Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-120-132;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H.

Il est de plus résolu qu'instructions soient données au greffier intérimaire de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-295

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-130-42;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-120-132 à la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2011, le conseil a reporté à la séance du 3 octobre 2011 l'adoption du second projet de règlement n° U-130-42;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande valable provenant des personnes habiles à voter de la zone visée et des zones contiguës n'a été reçue dans le délai prévu quant aux dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter, suite à l'avis publié le 7 octobre 2011 dans le *Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-130-42;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone.

Il est de plus résolu qu'instructions soient données au greffier intérimaire de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-296

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° U-180-15;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-180-15 à la séance ordinaire tenue le 22 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 septembre 2011, le conseil a adopté sans modification le second projet de règlement n° U-180-15;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement n° U-180-15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs.

Il est de plus résolu qu'instructions soient données au greffier intérimaire de transmettre copie du règlement et de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu afin d'obtenir avis de conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité consultatif d'urbanisme

- Séance ordinaire – 18 octobre 2011

Comité de circulation

- Séance ordinaire – 18 octobre 2011

Comité de consultation famille

- Séance ordinaire – 7 septembre 2011

Comité de l'embellissement

- Séance ordinaire – 21 septembre 2011

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- Séance ordinaire – 22 septembre 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 24 août 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 5 octobre 2011

2011-11-297

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, les dépenses d'exploitation de la Régie étaient de 568 900 \$ et les dépenses d'immobilisation de 966 996 \$, totalisant 1 535 896 \$ et que la quote-part de la Ville s'élevait à 220 983 \$, soit 164 576 \$ pour l'exploitation et 56 407 \$ pour le remboursement de la dette (immobilisation);

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 22 septembre 2011, le conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses d'exploitation de 579 700 \$ et des dépenses d'immobilisations de 972 735 \$ pour des dépenses totales de 1 552 435 \$;

D'approuver la quote-part imputable à la Ville de Saint-Basile-le-Grand selon l'entente existante au montant de 222 749 \$ réparti ainsi :

Exploitation		
- Usine		151 470 \$
- Réseau		<u>14 622 \$</u>
	Sous-total	166 092 \$
Immobilisation		
- Remboursement de la dette		<u>56 657 \$</u>
	TOTAL	222 749 \$

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'exploitation le 15^e jour de chaque mois de l'année 2012, selon les montants suivants :

- 12 paiements de 13 841 \$; et

D'autoriser le paiement pour le remboursement de la dette au montant de 56 657 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Inscription liste de réserve – opérateur concierge statut occasionnel – Service des loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT le besoin de palier aux remplacements d'employés réguliers et à la diminution des disponibilités de certains employés occasionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de maintenir le nombre d'employés occasionnels inscrits à la liste de réserve au même niveau;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'inscrire monsieur Marc-Antoine Breau sur la liste de réserve d'opérateur concierge, statut occasionnel, au Service des loisirs, culture et vie communautaire et ce, à compter du 8 novembre 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-299

RÉSOLUTION

Fin d'embauche employé syndiqué – Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n^o 2011-05-128 adoptée le 3 mai 2011, le conseil embauchait monsieur Pascal Caron-Savard à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme et de l'environnement, lequel était assujéti à une période de probation 90 jours;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n^o 2011-09-253 adoptée le 6 septembre 2011, le conseil prolongeait la période de probation de Monsieur Savard-Caron de 60 jours soit jusqu'au 5 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Caron-Savard ne rencontre pas les exigences requises pour le poste d'inspecteur municipal à la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 18 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De mettre fin à l'embauche de monsieur Pascal Caron-Savard rétroactivement au 25 octobre 2011.

Il est de plus résolu de lui verser un préavis de fin d'emploi d'une semaine soit du 26 octobre au 1^{er} novembre 2011 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-300

RÉSOLUTION

Adjudication contrat BFL Canada & Associés – assurances de dommages et contribution aux franchises collectives – terme 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2008 au 1^{er} décembre 2013, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec franchises collectives;

CONSIDÉRANT la négociation de gré à gré intervenue avec BFL Canada & Associés et menée pour le compte du Regroupement Varennes-Sainte-Julie par le gestionnaire de risques René Laporte et associés;

CONSIDÉRANT les recommandations du gestionnaire de risques à l'effet d'accepter les conditions de renouvellement et les primes soumises par BFL Canada parce qu'elles sont avantageuses pour la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, M^e Marie-Christine Lefebvre, en date du 12 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012 aux assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

Assurances	Assureurs
Dommages aux biens	Chartis
Bris de machine	Royal Sun Alliance
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Lloyd's
Délits	Lloyd's
Automobile des propriétaires	Lombard

Les protections, limites et franchises souscrites sont détaillées aux tableaux annexes A et B joints à la présente pour en faire partie intégrante.

De verser, pour le terme du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012, la prime de la Ville soit 59 633 \$, taxes incluses;

De verser à l'Union des municipalités du Québec la somme de 35 717 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2011-2012 ainsi que la somme de 10 075 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme;

D'autoriser le paiement des honoraires de l'Union des municipalités du Québec au montant de 596,33 \$, taxes non incluses;

D'autoriser le greffier intérimaire, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-301

RÉSOLUTION

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants et mazouts en vrac – 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac, et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes permet à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche d'inscription spécifique et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre municipalité;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

Que la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville s'engage à payer trimestriellement à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, à agir, pour et au nom de la Ville, dans le présent dossier afin de donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-302

RÉSOLUTION

Vente lot 2 770 212 – monsieur Sylvain Charron

CONSIDÉRANT l'offre d'achat soumise par monsieur Sylvain Charron pour le lot 2 770 212, propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé dans la zone 104-H où l'usage « unifamiliale isolée » est autorisé;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Alain Dubé et Associés, évaluateurs agréés en date du 19 octobre 2011, établissant à 100 000 \$ la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 20 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De vendre le lot 2 770 212 à monsieur Sylvain Charron pour un montant de 100 000 \$, taxes en sus, aux conditions suivantes :

- s'il s'avérait que, dans les six (6) mois de la présente, un rapport indiquant un taux de contamination supérieur à la norme prévue pour la construction d'une résidence unifamiliale, le conseil pourra, à son choix, annuler la vente ou procéder à la décontamination;
- qu'il existe une servitude d'égout en faveur de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville tel que démontrée au plan ci-joint pour en faire partie intégrante;

- que les entrées de services d'aqueduc et d'égout ont été installées jusqu'à la limite du lot.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-303

RÉSOLUTION

Acquisition de lots situés sur la voie publique

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire régulariser les titres de certains lots situés dans l'emprise de ses rues;

CONSIDÉRANT QUE l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité, suivant quelques formalités, de devenir propriétaire d'une voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend se conformer aux exigences de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales en faisant paraître les avis requis;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de lots rénovés et qu'une description technique préparée par un arpenteur géomètre n'est donc pas requise;

CONSIDÉRANT QUE la greffière par intérim, M^e Marie-Christine Lefebvre, certifie que les numéros de lots figurant à la présente sont bel et bien occupés par des voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, M^e Marie-Christine Lefebvre, en date du 4 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que la Ville se déclare propriétaire des lots suivants puisqu'ils sont situés sur des voies ouvertes à la circulation publique depuis au moins 10 ans :

- 2 771 859 (rue du Curé-Marsan)
- 2 772 215 (rue Olier)
- 2 772 216 (rue du Curé-Marsan)
- 2 772 264 (rue du Curé-Marsan)
- 2 774 247 (rue de la Chanterelle : trottoir)
- 2 774 248 (rue Beuparlant)
- 2 774 448 (rue des Martinets)
- 2 774 468 (rue Beuparlant)
- 2 774 469 (rue Latour : passage piétonnier)
- 2 774 470 (rue de la Chanterelle)
- 2 774 471 (rue Latour)
- 3 076 250 (rue des Quatre-Saisons)
- 3 077 016 (rue de la Montagne)
- 3 078 591 (avenue des Ormes)
- 3 080 043 (avenue des Ormes)
- 3 080 044 (rue des Pommiers)
- 3 080 326 (avenue des Ormes)
- 3 080 331 (rue Morier)
- 3 409 914 (montée Robert)
- 3 410 143 (rue de Touraine)

De publier les avis requis par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

De publier au registre foncier cette présente déclaration;

D'autoriser le greffier intérimaire, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-11-304

RÉSOLUTION

Calendrier des séances ordinaires 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit adopter avant le début de chaque année le calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2012 soient tenues à 19 h 30, à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista, aux dates suivantes :

- Lundi 16 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 5 mars
- Lundi 2 avril
- Lundi 7 mai
- Lundi 4 juin
- Mardi 3 juillet
- Lundi 20 août
- Mardi 4 septembre
- Lundi 1^{er} octobre
- Lundi 5 novembre
- Lundi 3 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis à cet effet soit publié conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De monsieur Robert Pelletier, au congrès de l'Association des travaux publics d'Amérique qui s'est tenu du 30 août au 2 septembre 2011;
- De madame Lise Tétreault, o.u.q., au congrès de l'Ordre des urbanistes du Québec qui s'est tenu du 21 au 23 septembre 2011;
- De monsieur Normand Lalande, OMA, à la séance d'information : Attestation de conformité fiscale offerte par l'Association de la construction du Québec qui s'est tenue le 3 octobre 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 40 à 20 h 45)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-11-305

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Bernard Gagnon
Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA
Greffier intérimaire